

L'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE MARÉMOTRICE
À LA BAIE DE FUNDY

Question n° 373—**M. Forrestall:**

1. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'interdire jusqu'au mois d'avril 1975 l'accès aux résultats de l'enquête effectuée par le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique au sujet des marées de Fundy?

2. Quels sont les intérêts nationaux qui pourraient être compromis si le gouvernement donnait accès à cette documentation?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le rapport du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique, daté du 31 octobre 1969 et intitulé «Étude d'installation marémotrice dans la baie de Fundy», a été déposé à la Chambre le 24 mars 1970 et est donc un document public.

2. Sans objet.

LE LAIT ARTIFICIEL

Question n° 375—**M. Rodrigue:**

1. Est-ce que le ministère de l'Agriculture a émis des permis afin de permettre l'importation de lait artificiel au Canada?

2. Quelle a été la quantité de lait artificiel vendu au Canada en 1969?

3. Est-ce que le gouvernement se propose de présenter une législation afin d'interdire la vente du lait artificiel?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Non. Le ministère de l'Industrie et du Commerce voit à l'application de la loi sur les permis d'exportation et d'importation qui régit l'importation de certains produits. L'importation du lait artificiel ne tombe pas sous l'empire de cette loi.

2. Aucune.

3. Non.

RÉGIME—POSTES AU BUREAU DE LA DIVISION DES
ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE LA SÉCURITÉ
DE LA VIEILLESSE

Question n° 382—**M. Burton:**

1. Combien de postes de «Commis à l'admissibilité et à la révision» y a-t-il à la Division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Regina (Sask.)?

2. Combien de ces postes exigent une connaissance du français et de l'anglais?

3. Quelles connaissances de chaque langue exige-t-on pour chacun de ces postes?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Il y a 27 postes de ce genre.

2. Deux de ces postes exigent une connaissance des deux langues officielles.

3. Ces postes requièrent une aptitude à lire des textes utilisant une terminologie spécialisée, à écrire des lettres et des bulletins dans les deux langues, à suivre une discussion ou une conversation et à participer activement à une discussion ou à une conversation.

[L'hon. M. Munro.]

INFORMATION CANADA

Question n° 396—**M. Mather:**

1. Combien de centres d'Information Canada établira-t-on dans les diverses régions du pays?

2. Quel est le coût estimatif de ces centres?

3. Songe-t-on à éviter le double emploi et à réduire le coût au contribuable en utilisant, pour informer le public, les centres d'information qui existent déjà, telles les bibliothèques publiques?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): 1. Le nombre définitif des centres régionaux d'information n'a pas été fixé. Les projets actuels prévoient l'établissement graduel de centres d'information autour des six librairies de l'État ainsi que l'aménagement conjugué de librairies et de centres d'information dans les provinces où n'existe, à l'heure actuelle, aucun point de vente fédéral. En plus du centre de la capitale nationale, deux établissements régionaux sont envisagés pour l'année financière en cours et quatre en 1971-1972.

2. En prenant le centre de la capitale nationale comme référence, les frais initiaux à la charge d'Information Canada pour chacun des centres régionaux (aménagement intérieur, mobilier et équipement) pourront varier de \$40,000 à \$60,000, suivant l'emplacement. Les frais de location et les modifications matérielles essentielles, l'âge et l'état des locaux) relèvent du ministère des Travaux publics et figureront au budget de ce ministère.

3. Oui.

[Français]

LE TRAITEMENT ET LES QUALITÉS DU DIRECTEUR DE LA
COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question n° 403—**M. Comeau:**

1. Quel est le salaire du directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens?

2. Quelles qualités sont exigées pour ce poste et qui les établit?

3. De combien de personnes est composé le personnel du directeur?

4. Combien de personnes sont employées par la Compagnie des jeunes Canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Échelle du traitement versé au directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens, \$20,000-\$25,000.

2. La nomination est faite par le gouverneur en conseil selon les critères liés à l'expérience et aux qualités personnelles requises pour remplir le poste.

3. La Compagnie des jeunes Canadiens m'informe que le personnel particulier du directeur compte deux adjoints.

4. La Compagnie des jeunes Canadiens m'informe que ses effectifs se composent comme il suit: Volontaires, 92; Chargés de projets, 23; Effectifs d'Ottawa, 23.